

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

30 MARS 2012

L'après-midi 2012 et le vendredi 30 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Laurence COSTA, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES, Maryline WAGNER.

Messieurs Michel DONOLATO, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Gilles REYNAUD, Bruno VIALATTE.

Absente : Madame Laurence CLOT.

Absents excusés : Madame Houria GOMEZ, Monsieur Jean-Paul NEUF-MARS.

Pouvoir a été donné par Madame Houria GOMEZ à Madame Laurence COSTA.

Pouvoir a été donné par Monsieur Jean-Paul NEUF-MARS à Monsieur Michel DONOLATO.

Monsieur Gilles REYNAUD été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2012 est lu et approuvé à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATIONS**

#### **TAXES DIRECTES LOCALES 2012**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2012, les taux d'imposition relatifs aux trois taxes directes locales. Le Conseil doit décider du montant de chacune de ces trois taxes. Après avoir entendu l'exposé du Maire, notamment que le produit attendu pour 2012 est suffisant pour équilibrer le Budget Primitif (+ 3,99 % par rapport à 2011) et après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable pour l'année 2012 à chacune des trois taxes directes locales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2012.

- TAXE D'HABITATION 7,95 % 80 613 €

- TAXE FONCIERE BATI 8,97 % 115 623 €

- TAXE FONCIERE NON BATI 40,51% 5 428 €

**TOTAL 201 664 €**

#### **BUDGETS PRIMITIFS 2012 : VILLE C.C.A.S.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs (Ville C.C.A.S.) de l'exercice 2012. Il donne lecture chapitre par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement qui s'établissent comme suit et demande le vote par chapitre.

**\* BUDGET VILLE M 14**

Dépenses de fonctionnement 619 987 €

Dépenses d'investissement 794 674 €

**Total des dépenses 1 414 661 €**

Recettes de fonctionnement 619 987 €

Recettes d'investissement 794 674 €

**Total des recettes 1 414 661 €**

Le programme d'investissement de ce budget primitif de 2012 portera essentiellement sur la construction de l'Espace de Leyne, des travaux dans les bâtiments communaux (écoles et agence postale ), l'achat de panneaux de signalisation et de mobilier urbain, l'achat de deux vidéo projecteurs pour les écoles, de matériels informatiques pour les Services techniques et écoles, le changement des WC des enfants pour l'école maternelle, des travaux de voirie et la création de l'éclairage public (chemin piétonnier entre le parking des écoles et la future crèche, chemin du Rhône à Derbières, chemin des charges, rebouchage des trous sur la voirie communale).

C'est un budget qui se veut volontariste, courageux et audacieux en terme d'investissement et maîtrisé sur le plan des charges de fonctionnement.

Remarque : Lors du vote du chapitre 65, le Conseiller Municipal, Monsieur Gilles REYNAUD n'a pas pris part au vote car il est président d'association.

**\* BUDGET C.C.A.S.**

Dépenses de fonctionnement 7 000 €

Recettes de fonctionnement 7 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif Ville 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif C.C.A.S 2012.

**CRÉATION ÉCLAIRAGE PUBLIC DU PASSAGE PIÉTONNIER ENTRE LE PARKING DES ÉCOLES ET LA CRÈCHE**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la création de l'éclairage public du passage piétonnier entre le parking des écoles et la future crèche et qu'à ce titre, il y a lieu de demander une subvention au Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme concernant ces travaux d'éclairage public. Ces travaux sont présentés aux membres du Conseil Municipal. Une étude technique et financière a été réalisée par la Société SPIE SUD EST. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet de la Société SPIE SUD EST de Montélimar, pour un montant de 11 076 € HT, soit

13 246,90 € TTC, charge le Maire de solliciter la subvention du SDED afférente à ces travaux et demande l'autorisation de commencer ces travaux avant l'attribution de cette

subvention.

## **AVENANT N°1 TRAVAUX AMENAGEMENT DE L'ESPACE DE LEYNE POUR LE LOT N° 10 (plâtrerie, cloisons, plafonds, peintures)**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux complémentaires pour le chantier d'aménagement de l'Espace de Leyne et ce pour le lot n° 10 (plâtrerie, cloisons, plafonds, peintures). Cet avenant a fait l'objet d'un avis favorable de la part du maître d'œuvre. L'avenant concerne la rémunération de travaux non prévus initialement au marché liés à des adaptations du projet : 20 m<sup>2</sup> supplémentaires de cloisons en carreaux de béton cellulaire de 10 cm supplémentaires et 40 m<sup>2</sup> supplémentaires d'enduit de finition.

L'Entreprise RANCHON, titulaire du lot n° 10 du marché passé selon la procédure adaptée signé le 04/08/2011 a fait parvenir en Mairie un devis qui s'élève au total à 2 320 € HT. Ce devis est présenté au Conseil Municipal. Le montant du marché passe de 3 272,00 € HT à

5 592,00 € HT soit 6 688,03 € TTC. Le montant initial du marché de l'Espace de Leyne passe de 401 549,23 € HT à 403 869,23 € HT soit 483 027,59 € TTC (soit + 0,57 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant n° 1 du lot n° 10 pour le chantier d'aménagement de l'Espace de Leyne pour un montant de 2 320 € HT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Messieurs les Adjointes et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations.

1. **Communication** : une mise à jour des informations pratiques et le programme des festivités d'été de notre commune ont été communiqués à l'Office de tourisme de Montélimar pour l'édition 2012/2013 du guide Vie pratique de l'agglomération de Montélimar.

2. **Action sociale** : pour l'année 2011, la Société SERVEA, service de portage de repas à domicile, a servi 1811 repas aux personnes âgées de notre commune (+ 40 % par rapport à 2010). La participation de la Mairie est de 2 527 €. Cette somme représente la prise en charge par le C.C.A.S. de la remise sur chaque repas ; cette remise est calculée après le revenu imposable du bénéficiaire.

3. **Enseignement** : le Conseil d'Ecole a eu lieu le 8 mars. Actuellement, les élèves de l'école de La Coucourde sont au nombre de 121 répartis en 5 classes ; l'effectif devrait rester constant pour la rentrée 2012/2013.

- Le budget 2012 alloué par la Mairie pour l'achat des fournitures scolaires des 121 élèves est 5 500 €, soit 45,45 € par enfant (+ 10 % par rapport à 2011).

- Un stage de remise à niveau par l'enseignant Monsieur LESEIGNEUR et Mademoiselle FARAON pour les élèves en difficulté de la classe de CM2 aura lieu pendant les vacances de Pâques.

- L'équipe enseignante a demandé l'achat de deux vidéo projecteurs avec sacoche de protection, deux horloges radio pilotées, le changement des WC de l'école maternelle et de

trois robinets presto.

- Les travaux de rénovation de la façade et du mur de l'école de Derbières seront réalisés pendant les vacances scolaires d'été.

#### 4. **Urbanisme** (depuis le 24 février 2012) :

- PC : 5 déposés 3 accordés 2 accordés sur période précédente.

- DP : 5 déposées 1 refusée.

#### 5. **Animations, festivités** :

Programme des festivités d'été 2012 :

- 24 juin : spectacle « Les étoiles de demain ».

- 14 juillet : course pédestre « La Coucourdoise ».

- 15 juillet : spectacle du Festival Voix et guitares.

- 10 et 11 août : fête votive.

- 24 août : soirée Théâtre.

- en octobre : soirée(s) Cinéma.

#### 6. **Bibliothèque** :

La Communauté d'agglomération Montélimar-Sésame dans le cadre de son programme culturel « Itinérance(s) » en partenariat avec la Bibliothèque municipale de La Coucourde organise, le dimanche 1er avril 2012, une « balade contée ».

### **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de :

- la zone intercommunale de Mirgalland,

- la crèche intercommunale (prévision d'ouverture en janvier 2013),

- l'aménagement de l'Espace de Leyne.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 30 mars 2012

Le Maire

Jean-Luc ZANON